



Personnels
Civils
des Armées



L'UNSA Défense est porteuse d'une conception du syndicalisme différente, respectueuse de l'avis de tous et de chacun, respectueuse de l'autonomie de décision de ses structures territoriales.

L'UNSA Défense est une organisation moderne, en phase avec les aspirations des agents.

L'UNSA Défense développe une pratique du dialogue social et de la négociation qui s'appuie sur une analyse des situations, sans dogme ni esprit partisan. L'UNSA n'est ni adepte du refus systématique de principe, ni dans une démarche d'acceptation par habitude.

L'expérience professionnelle de nos délégués a forgé leur connaissance des situations éminemment diverses et variées d'un ministère pas comme les autres. **Que ce soit dans les domaines sociaux, industriels, RH, de santé et sécurité, d'avancement, de défense des droits individuels et ceux du collectif de travail, de discrimination, de statuts, de service public, tous nos délégués sont aguerris à une pratique syndicale UNSA exigeante, réformatrice, combative mais utile, efficace et enthousiaste, car s'appuyant sur le réel, le vécu des agents dans leur quotidien.**



Votre secrétaire national est à votre disposition :

Laurent TINTIGNAC - Titulaire
04 73 42 56 92 - 06 89 15 92 68
laurent1.tintignac@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON - Adjoint
05 57 15 42 94 - 06 80 85 54 74
stephane2.simon@intradef.gouv.fr

Martine AUTUORO - Adjointe
04 22 42 69 68 - 06 77 77 37 39
martine.autuoro@intradef.gouv.fr

Votre bureau le plus proche :



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
- portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- @UnsaDefense
- www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion

Édition décembre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique.

M É M E N T O

TECHNICIENS SOUS STATUT OUVRIER



TECHNICIENS SOUS STATUT OUVRIER

VERSION DU 5 DÉCEMBRE 2022



PHASE 1 : Expression des besoins

Le chef d'établissement

- Organise en amont de l'expression des besoins un dialogue informel soit sous forme de bilatérale, soit avec l'ensemble des syndicats.
- L'expression des besoins est établie sur la base d'un volume d'avancement correspondant soit au taux d'avancement de groupe de l'année N, soit de l'ancien taux (si pas encore défini).

Le référent

- Priorise, en fonction du taux réel des « conditionnants », l'expression des besoins transmise par le chef d'établissement.
- Agrège et classe les besoins.

Le CMG

- Reçoit les besoins.
- Les regroupe et les transmet à la DRH-MD.

PHASE 2 : Calcul et répartition des volumes d'avancement

La DRH-MD

- Calcule les contingents d'avancements et les répartit/CMG.
- Tient compte, en fonction du taux, des listes d'expression du besoin fournies.

Le CMG

- Informe les référents (ATE autorité territoriale d'emploi) des volumes octroyés au cours d'une réunion du comité de coordination des employeurs locaux (CCEL).

Répartit par CAPSO :

- Les avancements par groupe.
- Les avancements d'échelons qu'il a calculés préalablement.

Le référent

- Donne/établissement des avancements :
- Par essai.
- De groupe au choix.
- D'échelon au choix.

PHASE 3 : Pré-réunions d'établissements (élaboration des propositions d'avancement)

Les pré-réunions suivant le nombre d'OE

- Moins de 20 OE :** Le référent propose après consultation des chefs d'établissements.
- Plus de 20 OE :** Le chef d'établissement propose :
 - La liste nominative pour l'avancement au choix des groupes.
 - La liste nominative pour l'avancement au choix des échelons.
 - Les professions ouvertes à l'essai.

Le chef d'établissement

- Affiche les ouvertures des essais.
- Recueille les candidatures.
- Établit les listes des candidats à l'essai retenus et ajournés.
- Envoie au référent les listes priorisées nominatives des propositions d'avancements de groupe et d'échelon au choix accompagnées de fiches de proposition.

Le référent

- Priorise les propositions nominatives d'avancements au choix, groupe, échelon, en fonction des discussions lors des pré-réunions.
- Communique toutes les propositions des essais et des choix de la CAPSO.

PHASE 4 : CAPSO

La CAPSO

- Le président présente la liste des candidats à l'essai retenus et ajournés.
- Il présente les listes nominatives des propositions d'avancements de groupe et d'échelon, au choix ainsi que les propositions nominatives.

Le CMG

- Réalise le PV de la CAPSO.
- Il établit les tableaux définitifs d'avancements de groupe et d'échelon au choix ainsi que les nominations définitives des candidats (essais pro, FQ, changement de catégorie, nomination HCD).

TOUT LE MONDE A DROIT À L'UNSA

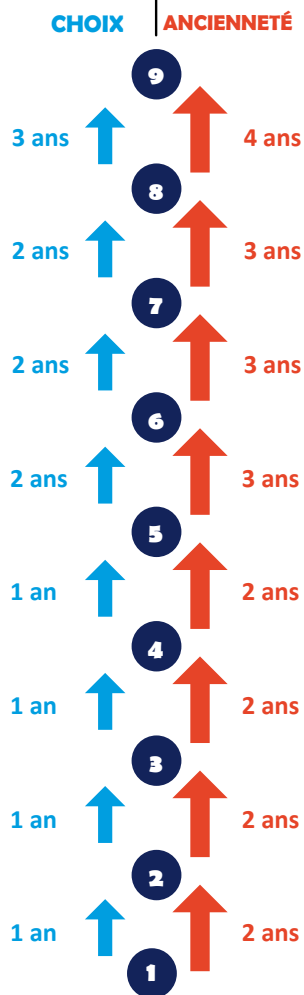
TABLEAU DE CONCORDANCE DES PROFESSIONS

| PROFESSION DES TSO | PROFESSION DES OE |
|---|--|
| Dessin <i>Électricité, Hydrographie-cartographie, Bâtiment génie civil, Coque, Mécanique</i> | Ouvrier d'étude du travail <i>Spécialité dessin</i> Électromécanicien |
| Électronicien <i>Électronique générale, Télécommunication</i> | Ouvrier des techniques de l'énergie <i>Électricité générale montage, Inspection de conformité des installations électriques, Installation et maintenance des équipements biomédicaux, Régénération des équipements biomédicaux</i> Électromécanicien spécialité capteurs et systèmes Optronicien |
| Préparation du travail <i>Structures, Chaudronnerie, Chaîne logistique, Électricité, Mécanique, Traçage de coque</i> | Ouvrier d'étude du travail <i>Spécialité méthode - ordonnancement</i> + Ouvrier qui exerce une profession proche d'une des spécialités du TSO PT <i>Exemples : Mécanicien d'aéronautique structures, Chaudronnier, OTE Mécanicien d'aéronautique, Mécanicien de maintenance, Opérateur de productique traçage, Ouvrier de la chaîne logistique</i> + Ouvrier qui détient un diplôme dans l'une des spécialités (exemple : pyrotechnicien qui détiendrait un BEP électricité ou autre) |
| Technicien de laboratoire et de centre d'essais <i>Mesures, Physique, Chimie biologique, Bactériologie, Matériaux</i> | Ouvrier des techniques de laboratoire <i>Matériaux et structure, Électricité, Électronique, Mesures physiques, Chimie, Biologie, Microbiologie, Matériaux et structures, Mécanique moteur thermique</i> |
| Informatique <i>Analyste, Système et réseaux</i> | Ouvrier des techniques de l'informatique <i>Informatique générale, exploitation informatique, Administration système réseaux, Sécurité et sécurité des systèmes de télécommunication</i> |



DATES DE NOMINATION À L'AVANCEMENT DE L'ANNÉE

DURÉE DES ÉCHELONS



ÉCHELONS

Choix : Au 1^{er} janvier de l'année d'avancement.

Ancienneté : Au 1^{er} jour du mois suivant la date à laquelle les conditions sont réunies.

GROUPE

Essai-lauréat (1^{er}) : A la date de la CAPSO ou au plus tard au 31 mars de l'année.

Essai-reliquataire : au 1^{er} janvier de l'année.

Choix : au 1^{er} janvier de l'année.

Ancienneté : Au 1^{er} janvier de l'année.

Formation qualifiante : Au 1^{er} jour du mois qui suit la fin de la formation.

IMPORTANT

L'avancement au choix :
- N'est pas impacté par la création du 9^e échelon.
- Est toujours conditionné à l'obtention du 8^e échelon.



TOUT LE MONDE A DROIT À L'UNSA

FONCTIONNEMENT DE LA CAPSO

LES GRANDS PRINCIPES DU DISPOSITIF

- ➔ CAPSO par employeur - **Présidence par le directeur du CMG :**
 - Placée au niveau du CMG;
 - >= à 750 ouvriers de l'État (OE/CED/TSO) du ressort du CMG.
- ➔ CAPSO mixte - **Présidence par le directeur du CMG :**
 - Placée au niveau du directeur du CMG;
 - Regroupe plusieurs employeurs dont l'effectif d'ouvriers < à 500 (regroupements décidés localement).
 - CMG Arcueil : 1 - CMG SGL : 2 - CMG Toulon : 2 - CMG Metz : 2 - CMG Bordeaux : 2 - CMG Lyon : 1 - CMG Rennes : 2 + (1 CAPSO Terre).
- ➔ CAPSO d'établissement - **Présidence par le chef d'établissement :**
 - Avec effectif > à 500 ouvriers de l'État (OE/CED/TSO) pour tout établissement. Seules 3 CAPSO d'établissement : AIA Clermont-Ferrand, AIA Bordeaux, AIA Cuers.
- ➔ 1 CAPSO pour le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) placée auprès du CMG de Lyon.

Une règle unique : les décisions d'avancement sont prises à l'issue de la CAPSO par le directeur du CMG qui a délégation de pouvoir.

DÉROULEMENT DU VOTE DANS LA CAPSO

VOTE UNIQUE

Les 3 catégories de personnels à statut ouvrier sont regroupées dans un collège unique : ouvriers, chefs d'équipe, techniciens à statut ouvrier.

LES DIFFÉRENTES PHASES DU PROCESSUS D'AVANCEMENT

| | |
|---------|--|
| PHASE 1 | Expression des besoins |
| PHASE 2 | Calcul et répartition des volumes d'avancements |
| PHASE 3 | Pré-réunions d'établissements. Élaboration des propositions d'avancement. |
| PHASE 4 | CAPSO |

